



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Genève | 23 juin 2022



## L'université et ses étudiant-es réaffirment les valeurs de l'institution

Le respect dû aux personnes passant par la lutte contre toute forme de discrimination, le refus de la violence sous toutes ses formes et le respect de la liberté académique sont des principes essentiels à l'accomplissement des missions de l'Université.

L'intervention de militant-es dans une salle d'Uni Bastions le 17 mai dernier a suscité de nombreuses réactions dans et hors les murs de l'université. En marge de cet événement, les membres de la communauté universitaire se sont interrogés en profondeur sur les principes et les valeurs qui gouvernent leurs actions, thèmes qui ont fait l'objet d'échanges nourris entre les différents corps de l'institution. L'importante couverture médiatique de cette interruption a conduit à une certaine polarisation des positions exprimées. Malgré des divergences d'interprétation qui subsistent sur la gravité des événements du 17 mai, la communauté universitaire partage des valeurs et des objectifs communs, soulignés par sa charte d'éthique et de déontologie, qu'elle tient ici à réaffirmer.

Par cette déclaration commune, le rectorat et les étudiant-es replacent ainsi le débat dans son contexte académique et souhaitent rappeler des principes essentiels: le respect dû aux personnes passant par la lutte contre toute forme de discrimination, notamment de genre, d'origine ou de classe; le refus de la violence sous toutes ses formes; le respect de la liberté académique dans la recherche et l'enseignement, encadrée par les valeurs précitées. Ces convictions partagées permettent au Rectorat de renoncer au dépôt de plainte pénale initialement envisagé au profit d'un dialogue ouvert, mieux à même d'éviter que de telles situations ne se reproduisent à l'avenir.

### Respect dû aux personnes

Le respect de la dignité de tout être humain est une valeur essentielle de l'Université de Genève, rappelée par sa charte d'éthique et de déontologie: «Les Hautes écoles promeuvent le principe de l'égalité des chances. Elles proscrivent toute discrimination fondée notamment sur le sexe, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, les convictions religieuses, les opinions politiques, l'appartenance à une minorité nationale, un handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, aussi bien dans l'accomplissement des tâches d'enseignement et de recherche que dans les relations au sein même de la communauté académique.»

Signataire de la charte suisse de la diversité au travail, l'UNIGE valorise «la diversité de pensées, de styles, d'expériences, et favorise une culture basée sur le respect et l'égalité des chances». Elle s'attache à promouvoir au sein de l'institution un climat d'études et de travail inclusif et ouvert à la diversité de classe, d'origine, de sexualité et de genre.

La communauté universitaire tire sa richesse de la diversité des profils qui la compose et se doit de porter une attention toute particulière aux groupes plus vulnérables. Il incombe à l'institution, avec la collaboration de ses membres, de garantir des conditions saines d'études,

de recherche et d'enseignement, et un cadre bienveillant permettant l'émancipation de ses membres.

### **Refus de la violence**

De manière générale, toute violence ou discrimination est incompatible avec les missions de l'université. L'institution se doit d'en faire disparaître toutes les formes, avec l'appui des membres de sa communauté.

Indépendamment de sa forme, l'action menée par les manifestant-es le 17 mai est révélatrice de la souffrance qui affecte certains groupes vulnérables – dont les personnes trans – et qui implique pour l'institution un devoir particulier de protection. L'UNIGE et son Service égalité & diversité luttent contre toute discrimination, notamment la transphobie et entendent les revendications de tous les groupes minorisés. L'institution s'engage en faveur d'un environnement de recherche, de travail et d'étude inclusif et exempt de toute forme de discrimination, conforme à l'ambition du Rectorat. Elle œuvre pour améliorer les conditions d'études et le bien-être au sein de l'institution.

### **Réaffirmation de la liberté académique**

La Charte d'éthique et de déontologie, qui engage l'intégralité des membres de la communauté académique, rappelle que la recherche de la vérité dans la quête des savoirs est un rôle essentiel des Hautes écoles. Elle « suppose un esprit de rigueur et répond à des exigences d'intégrité ». Elle requiert « la compétence, l'observation critique des faits, l'expérimentation, la confrontation des points de vue et la pertinence des sources ». La liberté académique en est « la condition nécessaire. (...) Il appartient aux Hautes Écoles ainsi qu'à chaque membre de la communauté académique de la respecter, (...) [elle] est indispensable au développement, au partage et à la transmission des connaissances ainsi qu'à l'innovation et à la créativité ».

« La liberté académique impose aussi des devoirs. Elle s'exerce dans le respect des lois, des règlements d'études, des devoirs de la charge, ainsi que des référentiels de compétences », « [elle] va de pair avec une responsabilité envers la collectivité dont les Hautes Écoles sont partie prenante » et elle « reste [soumise] aux valeurs de la (...) Charte et des normes qui en découlent ».

### **Un dialogue renforcé**

L'institution veut renforcer son action et sa réflexion sur les besoins et les droits des différentes populations présentes au sein de l'Université, permettant que les souffrances soient entendues, comprises et soulagées. Cette déclaration commune est une première étape vers le rétablissement de conditions sereines et d'une confiance renforcée. La libération de la parole et l'amélioration de l'écoute bienveillante au sein de l'Université sont en effet les deux conditions d'un dialogue constructif. Ce dialogue sera poursuivi et renforcé entre toutes les parties impliquées en utilisant les espaces d'échange, les structures et services existants. La collaboration avec les associations d'étudiant-es concernées et engagées dans la lutte contre les discriminations, qui effectuent un travail de terrain quotidien et indispensable, sera elle aussi renforcée.

## contact

**Pour l'UNIGE**  
[media@unige.ch](mailto:media@unige.ch)

**Pour la CUAÉ**  
[cuae@unige.ch](mailto:cuae@unige.ch)

**UNIVERSITÉ DE GENÈVE**  
**Service de communication**  
24 rue du Général-Dufour  
CH-1211 Genève 4  
Tél. +41 22 379 77 17  
[media@unige.ch](mailto:media@unige.ch)  
[www.unige.ch](http://www.unige.ch)